

L'ÉPIDÉMIE DE PLÉNÉE-JUGON (1758)

Les maladies infectieuses qui ont décimé la Bretagne au cours du XVIII^e siècle, paraissent avoir eu un maximum d'intensité en 1757, date à laquelle survint la fameuse épidémie de Brest, apportée par l'escadre du comte du Bois de la Motte à son retour de Duisbourg.

En 1758, une terrible maladie, de même nature, s'abat-tit dans la région de Lamballe, portant ses funestes effets sur Plénée-Jugon et les paroisses voisines. Les documents nombreux que nous avons retrouvés dans les Archives d'Ille-et-Vilaine permettent de suivre la marche de l'épi-démie, et fournissent de curieux détails sur l'organisation de la lutte engagée contre le fléau par les autorités de la province, avec l'appui et le dévouement admirables du médecin et des chirurgiens appelés à secourir les malades contaminés (1).

Vers la fin de l'année 1757, des cas de contagion sont signalés à Plénée-Jugon et dans les environs. Plénée, paroisse de 4.000 communicants, était habitée par une population de laboureurs, de petits artisans et de journa-liers. Vivant au jour le jour, subsistant péniblement par leur travail, ils furent réduits à l'extrême misère dès l'atteinte de la maladie.

Au milieu d'eux vivait le chirurgien Desfontenelles, qui seul d'abord, donna ses soins aux malades. Mais il ne tarda pas à être débordé par le développement rapide de l'épi-démie. Le recteur de la paroisse J. Chesnay, écrivit alors

(1) Les documents cités dans cette étude sont aux Archives d'Ille-et-Vilaine, Liasse C 1365.

au subdélégué de Lamballe, Micault de Souleville, pour le mettre au courant de la situation et réclamer des secours urgents.

Le subdélégué, après en avoir référé à l'intendant Le Bret, décida, le 4 mars 1758, d'envoyer à Plénée-Jugon le D^r Moucet, médecin du Roi à St-Malo, accompagné de deux chirurgiens de Lamballe, Bardet et Leblanc « tant pour procurer aux habitants actuellement atteints de la maladie qui y règne depuis quelque temps, les secours dont ils peuvent avoir besoin, que pour fournir, d'après les connaissances qu'ils se seront procurées, un mémoire sur les caractères de cette maladie, lequel mémoire ils nous remettront incessamment ».

C'était là la pratique habituelle. Le médecin désigné se rendait sur place, examinait les malades, faisait pratiquer par le chirurgien qui l'accompagnait les autopsies jugées nécessaires et adressait aussi rapidement que possible à l'intendant son rapport circonstancié. Ce rapport transmis d'urgence au ministre était envoyé aussitôt au médecin du roi, alors Helvétius. Après examen du mémoire, habituellement déclaré parfait et accepté en ses conclusions, Helvétius le retournait à l'intendant et, toujours par voie hiérarchique, les chirurgiens recevaient un exemplaire de la méthode curative préconisée par le médecin, aux fins d'exécution.

Le D^r Moucet se met donc au travail. Il est arrivé le 4 mars à Plénée, et tout en faisant soigner les malades par les chirurgiens qu'il a sous la main, il court de village en village pour étudier l'épidémie régnante, en relever les symptômes, rechercher si possible les causes de la contagion et adopter une méthode thérapeutique adéquate.

Quelle était la nature de l'épidémie ? Avouons que nous ne le savons pas exactement et les signes relevés par le D^r Moucet ne permettent pas de formuler un diagnostic précis. Peut-être un lecteur pourra-t-il se faire une opinion en lisant le travail du médecin-inspecteur, envoyé à l'intendant le 19 mars.

Après avoir rappelé que depuis plus de quatre mois, une maladie contagieuse règne sur Plénée et les environs, il signale parmi les symptômes les plus fréquents : frissons violents, maux de tête qui existent depuis le début jusqu'à

la fin, suivis de chaleur, d'accablement comme si les malades étaient brisés ; difficulté de se mouvoir, dégoût de tous les alimens et de toutes les boissons si ce n'est d'eau chaude et de cidre ; pouls petit, fréquent, concentré, dur, intermittent ; éruption cutanée qui paraît du premier au troisième jour.

A côté de ces symptômes pour ainsi dire constants, il ajoute comme autres signes également fréquents : amertume de la bouche, nausées, vomissemens, diarrhée, présence de vers intestinaux, douleurs du creux de l'estomac, au ventre, et qui augmentent à la pression, mal de poitrine, de gorge, oppression, chaleur interne avec altération, langue noire, sèche, râpeuse, mal au col, au côté, au dos, aux lombes, à toutes les articulations et dans tous les muscles des extrémités supérieure et inférieure.

Exceptionnellement : flux de sang, vomissemens de sang, hémorrhagies nasales, enflures des bras, des jambes qui abcèdent ou coulent sans suppurer ; furoncles, surdité, fluxions sur les yeux ou sur les oreilles ; affaiblissement de la vue ou aveuglement complet, qui se guérissent par l'enflure et l'écoulement des jambes.

OBSERVATIONS SUR LES OUVERTURES DE CADAVRES

« Nous avons trouvé à la première ouverture tous les vaisseaux de la dure-mère et de la pie-mère engorgés de sang ; les substances corticale et médullaire du cerveau parsemées d'une infinité de vaisseaux très rouges et très dilatés (celles du cervelet en avaient beaucoup moins). La partie inférieure des lobes du poulmon du côté gauche, très noire et engorgée de sang ; les lobes du côté droit flasques et desséchés, toutes les ramifications des artères mésentériques supérieures et inférieures, remplies d'un sang noir et coagulé. Les intestins un peu livides contenaient beaucoup de vers ». La seconde autopsie donnait des signes analogues, avec de très graves lésions pulmonaires.

Nous ne suivrons pas Moucet dans ses longues recherches sur la cause du mal ni dans son interprétation des symptômes. Il conclut :

Nature du mal : « Cette maladie contagieuse est dans

son commencement une complication de fièvre inflammatoire et catarrhale, qui, par le défaut de traitement ou la mauvaise méthode, dégénère en fièvre putride. On pourrait la caractériser par ces trois dénominations : fièvre inflammatoire, catarrhale et putride. »

Cure : « Les indications générales que je me propose dans le premier cas sont de détruire la stagnation du sang dans les viscères, de prévenir l'irritation des nerfs et l'évétisme des vaisseaux ; pour parvenir à ces fins, aussitôt que je vois les premiers symptômes de la maladie, je fais soigner les malades une ou deux fois du bras, une fois du pied, le plus tôt possible. Je leur recommande de boire beaucoup d'eau chaude qui est la seule boisson qu'ils puissent ou veuillent prendre, pour délayer les humeurs et disposer les malades à un vomitif que je leur fais administrer au plus tôt. Si après l'administration de ces remèdes les accidents continuent, j'ordonne la saignée du pied et le lendemain un purgatif. Ces moyens ont ordinairement suffi pour arrêter les progrès du mal. ... Quand les premières voyes sont enflammées, j'anime plus volontiers les purgatifs ; j'y ajoute quelque vermifuge. Le vomissement et la diarrhée (signes d'une grande irritation) ne sont aucun obstacle aux saignées mais ils exigent une grande circonspection dans le choix des évacuants, surtout des vomitifs. L'ipecacuanha est celui qui réussit le mieux, encore faut-il souvent l'ordonner avec de la manne. »

Une lettre du recteur du Gouray, du 31 mars, donne quelques renseignements sur les symptômes qu'il a observés : « Il peut y avoir environ soixante malades tant petits que grands ; il n'en meurt pas beaucoup ; le mal prend par un froid et tremblement dans tout le corps ; ils ont ensuite le visage fort allumé ; quelques-uns ont des vomissements et les autres le cours du ventre et au bout de quelques jours de la maladie, il leur sort des pustules cutanées autrement dit du pourpre, partout sur la peau... »

Pendant ce temps l'épidémie continuait à se développer et l'on comptait alors dans la région de Plénée, cinq cents, six cents et même à un moment sept cents malades. Le 7 mars, Plesse de St-Mirel écrivait à l'intendant que la plupart de ces malheureux mouraient de misère et faute de soins. « Le mal, déclarait-il, avait gagné toutes les

parties de la paroisse, des villages entiers en étaient affligés. On en trouva des six et sept dans une maison, des deux et trois dans un lit ou sur la paille. A peine s'en trouve-t-il qui osent ou puissent leur donner de l'eau... Quand des prêtres sont pour confesser ces malheureux couchés nombreux dans le même lit, on transporte les autres dans les étables pour qu'ils les confessent... »

Il était impossible d'envoyer des secours dans tous les villages. Devant la violence d'un pareil fléau tout était à organiser : recruter des chirurgiens, apporter des secours matériels, surtout alimentaires à une population dans une excessive misère. « Sur 400 malades au moins de la paroisse de Plénée, écrit le subdélégué, il n'y en a pas six qui ne soient dans l'indigence... », obtenir des médicaments en grande quantité et fournir aux convalescents du bouillon en abondance.

L'intendant avait avisé le contrôleur général Boullongne dès le 10 mars et celui-ci avait approuvé toutes les mesures proposées pour assurer les secours indispensables. De son côté le subdélégué de Lamballe avait demandé aux autorités de Plénée de lui envoyer d'urgence un projet d'organisation.

Dans une réunion tenue le 20 mars par les notables de la paroisse, parmi lesquels le recteur Chesnay, François-Marie Durocher, M. de Saint-Riveul, Plesse de St-Mirel, sénéchal, Moucet, docteur-médecin, il fut convenu en premier lieu que les médicaments envoyés par l'intendant seraient dès leur arrivée déposés chez une habitante du bourg, Thérèse Martel, pour être délivrés par elle sur ordonnance du D^r Moucet. Quant aux fournitures alimentaires et autres « soixante livres de viande, moitié bœuf, moitié veau, pourront suffire par semaine, vu la connaissance que l'on a de la répugnance des paysans pour les bouillons et la viande douce, de la distance de leurs demeures au bourg et de la difficulté qu'ils auront à trouver qui vienne leur en chercher... Il est nécessaire de 300 livres de pain pour les convalescents, et de charrettes de bois... à quoi il faut ajouter douze bouteilles d'eau-de-vie et trois barriques de vin, tant pour les convalescents que comme remède dans les cas où il faut arrêter les progrès de la putridité et la détruire... Les bouillons, pain et viande seront distribués

par Thérèse Martel qui touchera pour cela 30 sols par jour pour ses peines, le loyer et la batterie de cuisine qu'elle fournit... »

Ces secours étaient relativement minimes, eu égard à la situation critique des habitants et le nombre prodigieux des malades et des convalescents. Le 29 mars, l'évêque de St-Brieuc écrivait à l'intendant pour réclamer une aide plus efficace : « Les secours demandés par M. Moucet, déclare-t-il, sont tout à fait insuffisants ; à l'égard des drogues il se borne à deux livres de manne et quelques autres remèdes, en si petite quantité, qu'ils ne suffiraient pas pour une douzaine de malades. » Il a été mis au courant de tout cela, ajoute-t-il, par le S^r Brione (2), chirurgien très habile qui demeure à St-Brieuc, et il demande que l'on augmente considérablement les fournitures de toute espèce et il termine en disant : « M. le recteur (de Plénée) me marquait, il y a six jours, que tous les prêtres confesseurs et lui passaient la journée entière à administrer les sacrements sans pouvoir rentrer chez eux, qu'à la nuit. »

Devant la croissance du fléau, l'intendant Le Bret se décida à se transporter sur les lieux pour se rendre compte par lui-même des décisions à prendre. Il arrive à Lamballe le 31 mars et descend chez son subdélégué, Micault de Souleville. En cours de route il est passé par Plénée, où il a laissé pour vingt-quatre heures Busson, médecin de la faculté de Paris, qu'il avait amené avec lui et qui après enquête doit lui rendre compte de l'état sanitaire du pays. Immédiatement le D^r Busson réunit au presbytère tous les recteurs des paroisses voisines, le D^r Moucet, les chirurgiens et le sénéchal Plesse de St-Miriel pour étudier la situation et discuter des meilleures mesures à prendre, et dès le lendemain il remet à l'intendant son « Mémoire relatif à la maladie qui règne à Plénée ». Il y confirme les observations faites par son confrère Moucet et approuve

(2) Brione. Reçu maître chirurgien à Rennes pour St-Brieuc, le 12 nov. 1750, il fut nommé lieutenant du 1^{er} chirurgien du roi dans la Communauté des M^{es} Chirurgiens de cette ville. Il demanda en bout de dix ans à être agrégé à la Communauté de Rennes où il fut reçu le 12 mars 1761. En 1762 il fut nommé démonstrateur d'accouchement comme titulaire de la chaire fondée par les Etats de Bretagne à cette date.

les traitements employés jusque-là. Il y ajoute quelques mesures prophylactiques qui paraissent en effet singulièrement urgentes. « Il serait nécessaire, dit-il, d'isoler les sujets contaminés des sujets indemnes et en particulier de les empêcher de coucher ensemble. De même il faut nécessairement séparer les enfants tétants de leur mère malade » et il constate que sur 130 morts décédés à Plénée depuis le début de l'épidémie, les deux tiers sont des enfants.

Il préconise, pour finir, une longue méthode thérapeutique à base de saignées, purgatifs et vésicatoires et prescrit une liste de médicaments à utiliser.

Le même 1^{er} avril, l'intendant écrivait au contrôleur général : « La principale cause du mal vient de l'indigence extrême où sont ces malheureux habitants, dont la plus grande partie n'ont pas même une seule chemise et manquent des vêtements les plus nécessaires en tous genres ; ce sont tous des gens qui vivent de leur travail journalier, et qui venant à tomber malades se trouvent réduits à la plus grande misère. ... J'ai donné ordre en conséquence de faire fournir à tous les habitans, par chaque semaine, 300 livres de viande, 600 livres de pain et une barrique et demie de vin. Pour la distribution de ces alimens, il a été formé trois établissemens dans les différens quartiers de la paroisse. Cette distribution a été confiée à des personnes sûres... Deux de ces personnes, dont l'une est une demoiselle de condition et l'autre un notable habitant s'en sont chargés par esprit de charité, et l'autre moyennant 30 sols par jour... »

Cependant l'épidémie continuait ses ravages. Le 14 avril, l'intendant signale au contrôleur général que le nombre des malades augmente sans que celui des convalescens diminue et, le 24, M. de Riveul confirme les déclarations des chirurgiens annonçant qu'il y a de nouveaux malades tous les jours et en grand nombre. Du 7 au 12 avril, déclare le D^r Moucet au subdélégué, nous en avons eu 110 ; 66 ont été administrés et 18 sont morts à ce jour. Il lutte cependant de son mieux. Il écrit, le 11 avril : « Je fis publier dimanche dernier, au prône de la grand'messe, ce qui me paraît le plus convenable de faire ou d'éviter pour prévenir les attaques ou les rechûtes de la maladie contagieuse. Si le peuple était docile, j'en espérerais un bon effet. Je n'ai

pu jusqu'à présent empêcher les sains de coucher avec les malades. Les chûtes sont toujours fréquentes et le nombre des morts abondant... »

Le 30 avril l'intendant note : « Il n'y a pas eu grand changement depuis la lettre que je vous ai écrite le 21 de ce mois... A fur et à mesure que quelqu'un des anciens malades entre en convalescence, il en tombe de nouveaux, de manière que le nombre est à peu près toujours le même ; cependant la mortalité n'est pas absolument considérable, puisque depuis le 13 de ce mois, il n'est mort que 28 à 30 personnes... »

Vers la fin d'avril, l'épidémie commence à décliner, et le 10 mai Moucet écrit à l'intendant : « La maladie a beaucoup diminué. Le nombre des malades n'est que de 171 et celui des convalescents de 133, ce qui ne fait que 304 en tout, tandis qu'on en comptait presque 700 lors de notre arrivée. » Aussi le 20 mai le subdélégué croit pouvoir réduire d'un tiers les secours en pain et en viande accordés jusqu'ici aux sinistrés.

Cependant il ne faut pas chanter victoire trop tôt. Il est certain que l'épidémie est en décroissance, mais elle est loin d'avoir définitivement disparu. Le recteur de Plénée reste encore fort inquiet et il signale aux autorités : « Notre maladie ne finit point et il n'y a guère de changement. Depuis le 2 juin, au jour d'hier, inclusivement, le nombre des nouveaux administrés est de 67 et celui des morts de 27. » Micault de Souleville s'élève lui aussi contre un optimisme prématuré. Il déclare le 25 juin : dans la paroisse de Plénée « la maladie à beaucoup près n'est pas encore cessée ; il demeure beaucoup de malades et il en tombe fréquemment de nouveaux. On y meurt encore beaucoup plus souvent que dans les temps ordinaires : hier deux et même trois enterremens, aujourd'hui un ».

Néanmoins l'intendant ne juge pas nécessaire de maintenir plus longtemps le D^r Moucet à Plénée, il le rappelle à Lamballe vers le 15 juin. Un seul chirurgien, Chevalier, est laissé sur place. Mais devant les plaintes nombreuses, et les réclamations des autorités des paroisses, l'intendant est obligé, le 17 juillet, de déléguer à nouveau le D^r Moucet pour aller visiter Plénée et les paroisses voisines, et lui rendre compte de l'état sanitaire. Celui-ci part aussitôt, et

en quatorze jours, il va parcourir 20 paroisses et visiter de très nombreux malades. Le 8 août, il adresse son nouveau rapport à Le Bret. Il déclare d'abord : « Les symptômes observés sont à peu près semblables à ceux dont j'ai parlé dans le mémoire de la maladie de Plénée dont elle est le diminutif... Ceux qui ont été saignés et émétisés dès le commencement ne sont ni si longtemps ni si violemment malades ni si sujets aux rechûtes. Toutes les femmes enceintes accouchent pendant la maladie, d'enfants morts ou qui vivent peu d'heures... Les malades pèlent comme des serpents... Plénée est la paroisse où j'ai remarqué que le mal est le plus dangereux et le plus opiniâtre... Quoiqu'il n'y ait eu alors que 92 malades, il en mourait presque autant que lorsqu'il y en avait cinq à six cents. Le chirurgien qui y était resté ayant lui-même gagné le mal, il n'y a plus personne pour les traiter. » Il note la fréquence du délire ; les uns « ne peuvent durer couchés, mais se lèvent et vont se promener dans les champs et se couchent à l'ombre des arbres ; les autres montent sur leurs maisons comme des chats... » Il énumère ensuite la longue série de médicaments qu'il lui paraît nécessaire de se procurer, et pour conclure il demande d'envoyer à nouveau des chirurgiens dans les paroisses de St-Glen, le Gouray, St-Jacut, St-Veran, Eréac et Lanrelas, où il n'y a personne qui sache saigner.

Mais l'intendant ne juge pas à propos de suivre la suggestion du médecin. Il a déclaré, au début de juillet, que l'épidémie était terminée et il en a avisé le ministre ; les envois de secours ont été supprimés, et il ne veut pas revenir sur sa décision. Il en prévient M. de Souleville le 13 août : « J'ai examiné le mémoire du D^r Moucet... Comme il a eu la précaution de laisser à MM. les Recteurs un mémoire instructif sur la manière de traiter les malades et que d'ailleurs, dans la plus grande partie des paroisses qu'il a visitées, je ne vois rien contre le cours ordinaire des choses, je n'ai pas cru que la maladie dont il s'agit pût mériter de fixer l'attention de la cour, et cette raison m'empêche de proposer à M. le contrôleur général aucune nouvelle dépense à ce sujet. »

LE SERVICE DE SANTÉ PENDANT L'ÉPIDÉMIE

Dès le début officiel de l'épidémie, le D^r Moucet avait été envoyé d'urgence à Plénée, accompagné de deux chirurgiens de Lamballe : Bardet (3) et Leblanc (4). Ils arrivaient à point pour apporter secours à Desfontenelles, chirurgien du pays, qui depuis plusieurs mois déjà soignait seul les victimes de l'épidémie, mais ne pouvait suffire à la tâche.

Il fallait tout organiser. Le médecin avait en premier lieu à étudier la nature du fléau et à adresser son rapport à l'intendant, il devait régler avec les autorités différentes questions administratives touchant les secours alimentaires, les médicaments, etc., et s'entendre avec ses collaborateurs immédiats, les chirurgiens, pour attribuer à chacun d'eux un secteur de la paroisse où il exercerait son art, conformément aux instructions qu'il leur donnerait. En effet les chirurgiens n'avaient aucune initiative à prendre dans le traitement et leur rôle se bornait exclusivement à suivre les directives données par le médecin selon la méthode curative formulée par lui.

Mais il fallait aussi fournir aux chirurgiens les drogues nécessaires, pourvoir à leur logement, à leur entretien, et leur assurer des moyens de transport pour circuler à travers des paroisses de grande étendue, par des chemins défoncés que la mauvaise saison rendait impraticables.

Tout le monde se met à l'œuvre avec courage. En attendant les médicaments demandés par Moucet, l'intendant autorise son subdélégué à donner ceux de l'hôpital de Lamballe. Le travail à fournir était formidable et trois chirurgiens, même travaillant sans arrêt, étaient insuffisants pour visiter des malades dont le nombre approchait de 700 à ce moment. C'était là un véritable surmenage.

(3) Bardet, 36 ans, né à La Palisse. Apprentissage chez son oncle le s^r Dalbon, M^e Ch^m à Paris. A été chirurgien major du régiment de Conti cavallerie, a été reçu M^e pour Lamballe, à Rennes le 8 juin 1751.

(4) Le Blanc, natif de Plurien, évêché de St-Brieuc. Apprentissage chez son père à Lamballe. Chirurgien sur les vaisseaux du roi pendant cinq ans, a suivi les cours de l'École et des Hôpitaux de Brest. Reçu maître à Rennes pour Lamballe, le 9 février 1748.

Aussi, dès le 18 mars, Micault de Souleville, subdélégué de Lamballe, écrivait à l'intendant : « Le S^r Bardet, l'un de ceux de cette ville que j'avais envoyé à Plénée-Jugon, est revenu fort malade ici, et il paraît en danger... » Le 20 mars Moucet avise à son tour l'intendant : « Sur trois chirurgiens qui étaient d'abord avec moi, deux sont tombés malades ; le S^r Bardet, chirurgien de Lamballe, est actuellement mourant, et le S^r des Fontenelles, chirurgien du bourg, tombé samedi, est très mal. Il n'y a pas lieu de s'en surprendre : depuis notre arrivée, nous avons été tous les jours en tournée du matin au soir ; encore ne suffisons-nous pas à voir tous les malades exactement... » Et il demande d'urgence des renforts.

Le 22 mars l'intendant informe qu'il envoie deux chirurgiens, Dufresne (5) et Rapatel (6). Il donne en même temps des ordres de réquisition aux maîtres de poste de la route de Rennes à Broons, pour leur procurer des chevaux pour se rendre dans cette ville, et même ordre au syndic de Broons pour les transporter à Plénée. En outre si ces deux chirurgiens ne suffisent pas, on appellera le S^r de Montigny, chirurgien de Jugon, ce qui fut fait le 9 avril.

L'état des chemins et la distance à parcourir obligeaient le médecin et les chirurgiens à faire leurs courses à cheval et ce ne fut pas une des moindres difficultés que de trouver les montures nécessaires. Les habitants de Plénée-Jugon ne marquant aucun empressement à se soumettre aux réquisitions. Dufresne et Rapatel écrivaient à l'intendant, le 28 mars : « Etant arrivés à Plénée pour y traiter les malades avec M. Moucet, il nous a été impossible d'avoir des chevaux parce qu'ils font leurs guérets, disant que c'est leur ôter le pain de la main. Outre cela, ils ne sont pas pour la plupart en état de nous tirer des bas-chemins, puisque les meilleurs ont bien de la peine à le faire et nous avons été obligés d'en faire venir de Lamballe... »

Nous lisons en effet, sur le registre des délibérations de

(5) Mouffe Dufresne, âgé de 25 ans, avait été reçu maître chirurgien par la Communauté de Rennes, le 14 nov. 1757.

(6) Rapatel n'avait encore fait que son apprentissage. Il fut immatriculé à Rennes seulement le 11 nov. 1762 et reçu maître chirurgien le 27 juin 1763.

la paroisse de Plénée, à la date du 26 mars : « A l'égard des chevaux demandés par les S^{rs} Dufresne et Rapatel, chirurgiens nouvellement envoyés par Sa Grandeur l'Intendant, tant pour cette paroisse que pour les circonvoisines, outre qu'ils n'ont pas ici de chevaux de selle, et que ceux du labourage sont en très mauvais état... il est impossible que la paroisse en fournisse, en ayant un besoin essentiel pour la culture des terres... Il est à propos que les S^{rs} Dufresne et Rapatel retiennent jusqu'à nouvel ordre ceux que M. de Souleville leur a envoyés. »

Mais le 7 avril, devant la mauvaise volonté évidente de la paroisse de Plénée à fournir les chevaux indispensables, le subdélégué de Lamballe prend l'arrêté suivant : « Nous, subdélégué de l'Intendance de Bretagne en cette ville de Lamballe et département dont la paroisse de Plénée-Jugon et autres circonvoisines font partie, avons provisionnellement ordonné sous le bon plaisir de M. Le Bret, intendant, que les chevaux de ladite paroisse en état d'être montés et de servir de chevaux de selle seront à tout besoin des s^{rs} médecin et chirurgiens, dans leurs courses susdites, fournis à l'alternative de jour en autre par les propriétaires d'iceux sur le rôle et les ordres de détail que nous prions M. Plesse de St-Mirel, avocat au parlement et sénéchal, d'en vouloir bien dresser et déclarer exécutoire par ses ordonnances... après avoir été publié au prône ou à l'issue de la grand'messe sauf en cas de nécessité, sous peine contre les contrevenants d'une forte amende, applicable aux secours desdits pauvres nécessiteux. »

L'ordre s'exécuta malgré quelques récalcitrants. Le 7 mai, Jean Rouault, du village de Groschêne, refuse de fournir ses deux chevaux. Il est condamné à 12 l. d'amende. En juin, Jean de la Haye et Mathurin Garel, pour les mêmes raisons sont condamnés à 6 l. d'amende chacun.

La question du logement est également délicate à résoudre, malgré la bonne volonté des habitants. Le s^r de la Chapelle héberge volontiers, depuis un mois déjà, par ordre du sénéchal « au cidre et au vin » l'un des chirurgiens des épidémies, mais « ses facultés sont épuisées par les avances qu'il a faites, n'ayant encore rien touché de ce chirurgien, qui d'ailleurs ne paraît pas disposé à fournir à la suite, auparavant d'avoir reçu ». Un autre accorde le

logement et la nourriture, mais il ne peut suffire à l'entretien du cheval et demande qu'on le décharge de cette réquisition.

Certaines régions sont moins charitables. et Micault de Souleville écrit le 18 mars : « Si l'intendant envoie quelqu'un de Rennes, il n'y aurait à Eréac qu'un mauvais cabaret, et nul habitant n'est en goût d'y exercer l'hospitalité, comme les notables de Plénée-Jugon le font bien honnêtement ; il y aurait nécessité de prendre gîte à Broons. »

Le traitement des malades se poursuivait mais non sans difficulté. Beaucoup d'habitants de la région de Plénée refusaient d'appeler le chirurgien, soit par manque de confiance soit plus souvent par crainte d'avoir quelque chose à payer. Certes on leur a dit que tous les soins et médicaments étaient gratuits, mais ils redoutent de voir à la fin de l'épidémie établir sur la paroisse une imposition spéciale dont ils auraient une part à régler. Aussi déclarent-ils souvent, nous dit le chirurgien Dufresne, qu'ils n'ont pas de malades chez eux, tandis que leurs maisons sont pleines de cinq et six dans un lit, couchés sur un peu de paille de blé noir, sans linceul ni chemise.

Le recteur de Plénée et le subdélégué joignaient leurs efforts à ceux des chirurgiens pour faire comprendre à leurs administrés qu'ils n'auraient jamais rien à payer, ni directement ni indirectement. On invoque même l'autorité de l'intendant et finalement, après bien des démarches, Moucet reconnaît que les malades deviennent plus confiants et se décident à demander des secours.

Certains empiriques, si nombreux à cette époque, contribuaient aussi par leurs manœuvres à écarter les malades des secours officiels. « On a assuré à M. Moucet et aux chirurgiens, déclare le subdélégué, que le nommé Pellerin, prétendu médecin de Langourla, était une des principales causes qu'ils n'avaient point été appelés dans plusieurs villages remplis actuellement de pauvres malades, et cela par les mauvais propos que ce particulier tient sur le compte de M. Moucet et des chirurgiens... Il ne lui a pas été difficile de faire accroire aux pauvres malheureux de la mauvaise façon avec laquelle on les traiterait, sur l'ouverture de leurs cadavres qui s'ensuivrait, et autres stipu-

lations affreuses qui mériteraient qu'on condamnât d'autorité cet homme au silence. »

Il est difficile de lutter contre les charlatans et il est probable que les menaces du subdélégué sont restées lettre morte. Il n'en n'est pas moins vrai que les autopsies étaient très mal jugées par les paysans, et la crainte de voir l'un des leurs soumis à cette opération contribuait certainement à les éloigner des secours médicaux.

Dufresne avait fait le 28 mars, une autopsie sur le cadavre d'un mort de l'épidémie, à la demande de Moucet. Il lui envoie son rapport : « Voilà le mémoire de l'ouverture du cadavre de Jean Lucas... Je ne me risquerai pas davantage à faire l'ouverture de quelque autre cadavre parce qu'ils veulent battre ceux qui les ouvrent croyant que c'est un déshonneur. »

Au milieu de ces difficultés, médecin et chirurgiens continuaient leur service sans répit. Moucet se loue de leur zèle et de leur discipline. Seul Dufresne fait exception et ne paraît pas avoir le dévouement et l'ardeur de ses collègues. Le médecin se plaint de son attitude. Le 1^{er} avril il écrit au D^r Buisson, à ce moment à Lamballe près de l'intendant : « Monsieur et honoré confrère, vous fûtes plusieurs fois témoin du peu de teste de M. Dufresne ; non content d'affecter des airs d'indépendance vis à vis de moy, de supériorité et de mépris vis à vis de ses confrères, sa légèreté le porte jusqu'à leur chercher dispute et leur faire des propositions peu convenables. Il ne fait que ce qu'il veut et ne prend avis ni conseil de personne. Vous savez qu'il est mince sujet. Je ne prends point sur mon compte les fautes qu'il pourrait faire. Je vous prie donc, Monsieur, d'engager M. l'intendant à vouloir bien le rappeler ; le plus tôt serait le mieux. Rapatel avec les deux autres me suffisent... »

Il revient à la charge le 11 avril et cette fois s'adresse au subdélégué : « Les deux chirurgiens de Lamballe et le s^r Montigny, de Jugon, donnent à plein collier dans le travail. M. Dufresne sait mieux l'art de se ménager les douceurs du repos. Les éclipses de deux jours et les promenades du bourg charment son ennuy ; de petites incommodités simulées et souvent prophétisées dès la veille, servent de prétextes à sa délicatesse, au point qu'il ne

jugea pas à propos, dimanche dernier, de monter à cheval pour aller à un quart de lieue soigner une malade qui en avait un besoin pressant. Ma complaisance à vouloir le substituer pensa me coûter la vie, en m'occasionnant une chute de cheval... Hier matin, on vint le chercher pour aller à cinq quarts de lieue soigner les demoiselles Doudart, parentes de M. St-Riveul, tombées malades la veille. Je joignis mes sollicitations à celles de l'exprès ; il me répondit qu'il n'irait pas, et il tint parole. »

Dufresne, rappelé à Rennes par l'intendant, quitta Plénée-Jugon le 15 avril.

Le travail fourni par les chirurgiens était très dur, et nécessitait l'envoi de renforts, tant pour assurer les soins nécessaires que pour remplacer les chirurgiens victimes du fléau à leur tour.

Au début, avant le mois de mars, seul le chirurgien de Plénée, Desfontenelles, soignait les malades. Le 4 mars arrivent à la rescousse le D^r Moucet, assisté de deux chirurgiens de Lamballe, Bardet et Leblanc, mais dès le 20 du même mois, il écrit à l'intendant : « Sur trois chirurgiens qui étaient d'abord avec moi, deux sont tombés malades : le s^r Bardet... actuellement mourant, et le s^r Desfontenelles, chirurgien du bourg, tombé samedi qui est très mal. » C'est à ce moment qu'on expédie d'urgence de Rennes Dufresne et Rapatel. Ce dernier tombe malade au début d'avril. Arrivent alors successivement Sabde, chirurgien de Lamballe, de Montigny, de Jugon, Labadens, de Lamballe, Gambier, de Plancoët, Lanoë, aide-chirurgien de Rennes et en dernier lieu Chevallier, qui restera seul sur place à la fin de l'épidémie.

Ainsi l'effectif mobilisé du service de santé fut considérable : un médecin et douze chirurgiens. Ils payèrent un lourd tribut au fléau. Dès le début de mars, Moucet avait prévenu l'intendant de la maladie de Bardet et de Desfontenelles, ensuite de celle de Rapatel. Montigny est frappé au début de mai, Gauvin à la même époque, Sabde à la mi-avril et Labadens le 26 avril.

Déjà le 6 mai le médecin écrivait : « Le s^r Montigny tomba malade jeudi dernier de la maladie contagieuse. Voilà le septième que le mal a attaqué y compris celui qui est mort (Desfontenelles). Il ne reste plus en état de tra-

vailler que les s^{rs} Leblanc, Gambier et Gauvin » et quelques jours plus tard il ajoute qu'il n'a plus auprès de lui que Chevallier en état de visiter et de traiter les malades. Enfin le 20 juillet il déclarait : « Le s^r Chevallier, qui seul avait résisté, est très mal. »

On est effrayé de l'extrême morbidité dont a été affecté le corps des chirurgiens, puisqu'en dehors de Dufresne, renvoyé prématurément à Rennes, tous les autres furent atteints par le mal, et beaucoup d'entre eux très gravement. Enfin deux sont morts. Desfontenelles le 5 avril, et Sabde le 10 mai.

Admirons le courage et l'abnégation du corps des chirurgiens des épidémies. Sauf de rares exceptions, ils montrèrent un zèle au-dessus de tout éloge. Leur science était rudimentaire, mais ils savaient travailler avec conscience jusqu'aux limites de leurs forces, en l'absence de tout confort, pour des honoraires infimes, au milieu des dangers, jusqu'à la maladie et même jusqu'à la mort.

LE BILAN DE L'ÉPIDÉMIE

PAROISSES	HABITANTS	NOMBRE DES MALADES	ACTUELLEMENT MALADES	MORTS
Tromain	643	378	3	86
Héanbihen . . .	1.500	60	20	37
Plédeliac	1.200	50	»	»
St-Igneuc	375	140	11	42
Jugon	250	25 à la fois	peu de malades actuellement	15
Dolo	450	presque tous	50	90 compris 40 enfants
Sevignac	3.200	560 non compris les enfants	500	135
Lanrelas	1.500	50	30	27
Plumaugat . . .	2.500	un grand nombre	30 à 40	9
Eréac	1.000	198	25	98
Mérillac	550	35	1	15
St-Vran	1.350	1.000	60	111
Langourla	1.100	360	40	140
Le Gouray	1.400	700	250	145
St-Jacut	650	181	76	48
[du Mené]				
Collinée	550	280	80	60
Plénée	4.000		92	392
	communiant (7)			
St-Glen	500	106	37	26

(7) Environ 6.000 âmes.

L'épidémie était officiellement terminée en juillet, quoiqu'il existât encore à cette date de nombreux malades. Les renseignements fournis par Plénée et 17 paroisses voisines permettent d'établir le bilan ci-dessus.

En quatre mois, l'épidémie avait donc fait 1.476 victimes avec maximum de mortalité à Plénée où succombèrent 392 malades, et nous savons qu'à cette date du 1^{er} août le fléau, en voie de régression, était loin d'être terminé, comme le prouve la statistique des cas restant à traiter.

Les dépenses occasionnées par la maladie sont bonnes à connaître, des frais élevés retombaient sur le gouvernement royal. Voici le résumé établi pour l'intendant, le 12 juillet 1758 :

Honoraires du médecin 1.200 l. et des chirurgiens 3.432 l.	4.632 l.
Bois de chauffage	19 l.
Distribution des aliments, batterie de cuisine, etc., réglé à Thérèse Martel.	72 l.
A M. Micault de Souleville : exprès, emballages, etc... ..	17 l. 17 s. 6 d.
Frais de maréchaussée	12 l.
Pain : 5.500 livres à 20 deniers la livre.	429 l. 3 s. 4 d.
Vin et eau-de-vie (3 barriques de vin vieux et 6 pots d'eau-de-vie)	243 l.
Viande pour bouillons : 1.198 livres et demie de bœuf et 1.180 livres et demie de veau	536 l. 12 s. 6 d.
A Bénistau et Gilbert, droguistes à Rennes	442 l. 15 s.
Soit au total	6.404 l. 8 s. 4 d.

La question des honoraires médicaux mérite de nous arrêter un instant. Les chirurgiens dans cette épidémie furent payés sur le pied de 8 livres par jour. Ils devaient sur cette somme régler leurs frais de nourriture et de logement, payer la location du cheval, 20 sols par jour et son entretien, 10 sols. Certes ces honoraires n'étaient pas exagérés étant donné le travail intense que les chirurgiens avaient eu à fournir, cependant ce taux paraît élevé, et par

la suite, sauf des cas spéciaux, fut ramené à 5 livres, y compris les frais, pour les chirurgiens obligés de quitter leur domicile et à 4 l. pour les autres.

Le paiement n'était compté par l'administration que du jour où la maladie avait été officiellement reconnue, le 4 mars. Ainsi Desfontenelles, chirurgien de Plénée, soignait depuis plusieurs mois l'épidémie et cependant ne toucha ses 8 livres d'appointements qu'à partir du 4 mars jusqu'au jour de sa mort.

Il était habituel de ne régler aux chirurgiens que les journées de travail effectif et l'intendant refusait de les payer en cas de maladie, même contractée en service. Ici les honoraires ont été payés intégralement y compris les jours d'invalidité. Certains voulurent une gratification supplémentaire. Bardet, le 3 août, fait observer à l'intendant que tombé malade à Plénée il a dû rentrer à Lamballe pour se soigner. « J'ai été obligé, dit-il, en l'absence de mes confrères résidant à Plénée, de faire venir le s^r Brione, maître chirurgien à St-Brieuc, pour me traiter. Je l'ai eu au moins douze jours ; j'ai pris dans ma pharmacie tous les médicaments, et ma triste fortune a fourni les alimens nécessaires... Je n'ai pu vaquer à ma profession, cela m'a causé une perte notable dont je me ressentirai longtemps... Vous me pardonnerez de finir en demandant à Votre Grandeur une gratification proportionnée aux dépenses que ma maladie m'a occasionnée. »

Claude-François Brisbac de Montigny a soigné les malades de l'épidémie du 9 avril au 4 mai, jour où il est tombé malade, et il n'a pu retourner à Jugon que le 20 du même mois, soit 24 jours de travail et 16 de maladie, total 40 jours. Il demande à être payé intégralement ; et en outre au bourg de Plénée « il a été obligé de prendre gardienne et autres personnes pour pourvoir à ses besoins et nourriture, et frayer en même temps à leurs dépenses et traitements ».

Tout ceci explique que l'intendant ait été large dans sa façon de s'acquitter et voici le détail des différentes sommes touchées par chaque médecin ou chirurgien en juillet 1758 :

Moucet, médecin	1.200 livres
Gambier, chirurgien de Plancoët, 11 jours ..	88
Bardet, chir. de Lamballe, 34 jours, du 4 mars au 10 avril	272
Montigny, chir. de Jugon, 40 jours, du 9 avril au 18 mai	320
Des Fontenelles (8), chir. de Plénée, du 5 mars au 5 avril, 32 jours	256
Gauvin, chir. de Lamballe, s'est retiré le 11 mai, 44 jours	352
Sabde (9), chir. de Lamballe, du 21 mars au 5 mai, 41 jours	328
Lanoë, aide-chirurgien de Rennes	60
Labadens, chir. de Lamballe, 39 jours	312
Dufresne, de Rennes, 22 mars au 13 avril, 23 jours	184
Rapatel, aide-chir. de Rennes, 22 mars au 13 avril, 23 jours	376
Le Blanc, chir. de Lamballe, 99 jours, du 4 mars au 10 juin	792

Restent les honoraires du D^r Chevallier laissé à Plénée par le D^r Moucet. Je n'en ai pas trouvé trace. Il est à supposer que l'épidémie était finie officiellement ; il ne lui a été accordé aucun traitement (10).

Cette question d'honoraires paraissait définitivement réglée quand, au dernier moment, tout faillit se gâter ; le contrôleur général Boullongne trouve en effet que l'intendant Le Bret s'est montré beaucoup trop généreux et propose une forte réduction sur tous les traitements. Il ajoute « il est bon de vous observer que j'ai passé au médecin et aux chirurgiens le double de ce qu'on accorde ordinairement pour leurs journées de campagne ».

(8) Des Fontenelles, mort le 5 avril, était célibataire. Le solde de ses honoraires fut touché par sa sœur Magdelaine Glehel.

(9) Sabde, mort le 10 mai. Les honoraires qui lui étaient dus furent remis à sa veuve, tutrice de ses enfants.

(10) D'autres aides-chirurgiens avaient sans doute été appelés en renfort. Je note entre autres le nom d'Antoine Issaly. Un certificat qui lui fut donné par Moucet, le 7 juin 1758, atteste qu'il a travaillé avec assiduité dans la maladie de Plénée-Jugon. Issaly fut reçu à Rennes maître chirurgien pour Plénée-Jugon, un an plus tard, le 27 nov. 1759.

L'intendant tient bon et répond excellemment : « J'ai vu par la lecture de cette lettre que vous avez fait des réductions sur les honoraires du médecin et des chirurgiens qui sont employés dans cet état. Permettez-moi de vous observer que ces réductions me paraissent ne plus pouvoir avoir lieu, attendu que j'ay fait payer le montant entier des sommes contenues en l'état des dépenses dont il s'agit. J'en ai fait d'autant moins de difficulté qu'il m'a paru par votre lettre du 16 juillet que vous approuviez cette dépense, et que d'un autre côté, les honoraires des médecins et chirurgiens qui furent employés en 1756 pour remédier aux maladies épidémiques qui régnaient dans les différentes paroisses des évêchés de Rennes et de Quimper, ont été payés sur le même pied, c'est-à-dire à raison de 12 l. par jour pour les médecins et 8 l. pour les chirurgiens, conformément aux ordres de M. de Moras du 24 février 1757... Je pense même, monsieur, que ce n'est pas ici une occasion où il soit convenable de rien retrancher du traitement ordinaire, puisqu'il n'y a aucun des médecin et chirurgiens envoyés à Plénée qui n'ait été en danger de perdre la vie, ayant tous, à l'exception de deux, contracté la maladie, que deux en sont morts, et qu'outre que ceux qui se sont tirés d'affaire n'ont pu travailler pendant le temps de leur maladie et de leur convalescence, il leur en a encore coûté considérablement pour se guérir ; quelques-uns d'eux m'ont même fait des représentations sur cet objet, pour m'engager à leur procurer quelque indemnité, indépendamment des appointements qu'ils ont touchés. »

Le contrôleur général s'inclina.

LE RÈGLEMENT DE L'AFFAIRE SABDE

Deux chirurgiens étaient morts pendant l'épidémie de Plénée, victimes de leur devoir. Or, aucune loi, aucun règlement n'avait prévu un secours quelconque aux héritiers du décédé, et l'état était légalement quitte après avoir versé aux ayants droit les honoraires convenus. Dans le cas de Desfontnelles, célibataire, je n'ai pas vu qu'il ait été fait une demande de pension, et sa sœur, vraisemblablement

blement son héritière, a touché uniquement les émoluments dus.

Par contre Sabde laissait une veuve et trois enfants : l'aînée, Marguerite, âgée de 24 ans, épouse de François Le Gay, Jean, âgé de 7 ans, et Jeanne, âgée de 3 ans. M^{me} Sabde avait été nommée tutrice de ses deux enfants mineurs. En outre elle avait à soutenir sa fille aînée, mère d'une jeune enfant, et abandonnée par son mari. Ni elle ni sa fille ne possédaient aucune fortune et seule leur avait permis de vivre jusqu'ici la profession du chirurgien décédé.

Le 17 août 1758, elle adresse une lettre à l'intendant : « Je m'imagine, monseigneur, que jamais vous n'aurés eu d'occasion plus digne d'exercer votre charité. Je l'implore comme une personne qui serait au désespoir si je n'osais y compter, et si Dieu ne m'ordonnait pas de tout espérer d'un magistrat si illustre et si compatissant pour les pauvres. »

A cette lettre elle joint un placet. Elle rappelle que c'est sur l'ordre de l'intendant que son mari fut envoyé soigner les malades de l'épidémie de Plénée, qu'il y travailla jour et nuit, s'épuisa de fatigues, y contracta la maladie dont il succomba.

« Il a péri, employé et exerçant son art pour le service du Roi, et la suppliante ose espérer que vous voudrez bien exciter Sa Majesté à jeter sur elle et ses tristes orphelins un regard de commisération... C'est ainsi qu'on en a nouvellement usé à l'égard de la veuve et des enfants du s^r Joly, chirurgien à St-Brieuc, qui mandé et employé à Brest pour le soulagement des sujets du Roi, affligés d'une autre maladie populaire, y a trouvé la mort dans le cours de ses travaux par la contagion et la communication du mal. »

Des attestations du subdélégué de Lamballe viennent soutenir la demande de M^{me} Sabde et confirmer l'extrême misère de toute la famille. L'intendant écrit à M. de Courteille : « Tout ce que cette veuve expose, monsieur, est exactement vrai ; les veuves des chirurgiens envoyés à Brest à l'occasion de la maladie épidémique qui a aussi régné l'année dernière en cette ville ont obtenu 150 l. de pension sur le fonds des Invalides de la Marine. La veuve

Le Sabde étant dans un cas aussi favorable, j'ay lieu de croire que vous voudrés bien luy accorder vos bons offices pour luy procurer une pareille pension sur le trésor royal, ou du moins une gratification de cent pistoles sur le domaine, en cas qu'il se rencontre trop de difficultés pour lui faire avoir une pension. »

C'est seulement le 26 mars 1760 que la gratification fut accordée : « Vu les ordres de la Cour à nous adressés par M. de Silhouëtte, contrôleur général des finances, le 15 août 1759... nous ordonnons aux receveurs des domaines du roy... de payer à la ditte V^e Le Sabde, tant pour elle que pour ses enfants, la somme de mille livres. »

Cette juste récompense due au dévouement de son mari, fut remise au début de juin 1760. La veuve en remercia l'intendant le 12.

C'est le dernier acte administratif que j'aie retrouvé sur l'épidémie de Plénée. Il avait eu lieu deux ans exactement après la cessation officielle du fléau.

Moins de quinze ans plus tard, en 1773-1774, une nouvelle épidémie, plus meurtrière encore que la précédente et frappant jusqu'à 1.300 personnes à la fois, allait se déchaîner sur cette malheureuse contrée.

D^r Paul HARDOÛIN
Professeur honoraire
à l'Ecole de Médecine de Rennes.
